VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAS DE LIMITE. PAS DE RESERVE.

VENTE EN PARTAGE DE PRODUCTEUR DE BONS REVENUS

BATISSES DOUBLES, SIMPLES ET A DEUX ETAGES,

PREMIER, QUATRIEME ET SIXIEME DISTRICTS.

ACTIONS COMPTES COURANTS ETC.

John George Loech et al vs les Mineurs Gertrude Loeser et al—97,115, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER—Cicero A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit ordre étant daté et signé du 20 juin 1911, pour le compte de l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé comme le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 432 borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bendan et Lopez, désigné par le No 16 mesurant plus ou moins trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, ledit lot formant le coin des rues St Philippe et Lopez.

Les améliorations consistent d'un charmant cottage double ayant galerie sur le devant, plusieurs chambres et chambre à bains de chaque côté, aussi hangar, citernes, lieux d'aisance de chaque côté, promenade en schillings, etc.

Etant la même propriété acquise par Paul A Meyer durant la communauté existant alors entre lui et Mme Armantine Raymond Meyer, son épouse, de L. A. Charbonnet, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 17 décembre 1906, enregistré dans le livre des transferts 222, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le tout ou de crédit de ladite vente devant être représenté par un billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, l'acquéreur devant payer pour tous certificats nécessaires pour le passage de l'acte de vente ainsi que les frais de l'acte de vente, lesquels vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur devant faire un dépôt (se portant pas d'intérêt) de dix pour cent du montant de son enchère, avec L. C. Spear, encanteur, au moment de l'adjudication.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Occasion pour Accueillir un Charmant Cottage Double

DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

Nos 3100 et 3102 RUE ST-PHILIPPE, COIN LOPEZ,

Entouré par des Lignes de Chars et Autres Agréments.

SUCCESSION DE PAUL A. MEYER.

No 96,383—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO., Louis C. Spear, Encanteur—Il sera vendu MERCREDI le 2 août 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit ordre étant daté et signé du 20 juin 1911, pour le compte de l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé comme le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 432 borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bendan et Lopez, désigné par le No 16 mesurant plus ou moins trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, ledit lot formant le coin des rues St Philippe et Lopez.

Les améliorations consistent d'un charmant cottage double ayant galerie sur le devant, plusieurs chambres et chambre à bains de chaque côté, aussi hangar, citernes, lieux d'aisance de chaque côté, promenade en schillings, etc.

Etant la même propriété acquise par Paul A Meyer durant la communauté existant alors entre lui et Mme Armantine Raymond Meyer, son épouse, de L. A. Charbonnet, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 17 décembre 1906, enregistré dans le livre des transferts 222, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le tout ou de crédit de ladite vente devant être représenté par un billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, avec dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, l'acquéreur devant payer pour tous certificats nécessaires pour le passage de l'acte de vente ainsi que les frais de l'acte de vente, lesquels vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur devant faire un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de dix pour cent du montant de son enchère, avec L. C. Spear, encanteur, au moment de l'adjudication.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. Cottage Simple No 2819 avenue Washington, entre les rues Clara et Willow, ayant cinquante pieds neuf pouces de face sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds.

Mme Margaret Baumann, Veuve de Frank Lamothe, maintenant épouse de Owen Maloney vs Louise Zerickhauser et als. No 96,655 Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, Honorable Porter Parker, Juge.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau 826 rue Union — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement signé le 20 juin 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente au plus offrant à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en dépendant de quelque façon, située dans l'ilet 387, du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Quatrième, Clara et Willow, suivant le plan de Louis Pilié, voyer, déposé en l'étude de E. Benny. Ladite portion de terre commence à une distance de 96 pieds du coin de la rue Clara et mesure cinquante pieds, neuf pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix d'achat et payer tous les certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant E M. Stafford, notaire, en plus et au-dessus du prix d'achat. L'acquéreur toucherà les loyers à dater du jour où l'acte de vente sera passé, et devra faire un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT, Encanteur.
Bureau 826 rue Union.
E. M. Stafford et H. W. Robinson, avocats.
23 juin—23 25—juil 2 9 16 23 27

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété de Choix du Deuxième District.

No 1116 Chemin du Bayou ou rue Hôpital, entre les rues Rempart et St-Claude.

Succession de Joseph Moneada et Catherine Manone Moneada, son Epouse.

No 93,601—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(2ème étage)—JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 juin 1911, et lu et signé en cour ouverte le 20 juin 1911 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Joseph Moneada et son épouse Catherine Manone Moneada, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 111, borné par les rues Chemin du Bayou ou Hôpital, Ursulines, Rempart et St Claude mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds, six pouces et deux lignes (26' 6" 2") de face à la rue Chemin du Bayou sur cent cinquante-quatre pieds, sept pouces (154' 7") de profondeur entre lignes égales et parallèles, désigné par le numéro deux (2) sur un plan par E. Surgi, voyer, daté du 12 mars 1889, annexé à un acte de O. Drouet, ancien notaire, daté du 23 juillet 1889.

Les améliorations sont connues comme No 1116 Chemin du Bayou ou rue Hôpital, comprenant une bâtisse en bois à deux étages contenant quatre chambres, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, stalles pour chevaux, citernes, etc. Location désirable et près des Marchés, écoles et église. Le terrain est exceptionnellement profond.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1911.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

Un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication.

John L. Feller, Emile Pomes et J. Wagner, avocats.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 27

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CATHERINE LANGE, EPOUSE DE CHARLES FOGHT NO 96,083.
COTTAGE DOUBLE, AYANT DEUX ETAGES DANS LE FOND.
NO 1835 AVENUE LAFAYETTE,
A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO 311 RUE BARONNE,
MERCREDI, LE 16 AOUT, A MIDI.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division B, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur, nous vendrons à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Urquhart, Port et Villeré, désigné comme lot numéro trois et mesurant environ trente pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent treize pieds sept et demi pouces en profondeur, le tout d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant A. Dostocourt, notaire, le 16 février 1870.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double ayant deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 2 chambres au rez-de-chaussée et une chambre au premier étage, grande cuisine s'étendant d'un côté de la maison à l'autre, n'ayant pas de séparation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur faits payables à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège spéciale sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être tenue assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets l'acquéreur devant payer en sus et plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1911, les frais de tous certificats nécessaires en vertu de la loi et pour l'acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, l'acquéreur devant déposer 10 0[0 comptant au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN,
MEYER EISEMAN, Encanteur.
Lazarus, Michel et Lazarus, avocats.
16 juil—16 23 30—août 6 13 16

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue: de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A L'ENCAN,

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme MARGARET ROHR, INDIVIDUELLEMENT ET COMME ADMINISTRATRICE VS Mme CATHERINE W. BOWERS.
No 96,645—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Danziger, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 25 JUILLET 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté du 20 juin 1911, dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Berlin, Laurel, Milan et Constance, désigné par le numéro deux et mesurant vingt-huit pieds dix pouces et trois lignes de façade rue Berlin sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage contenant galerie et quatre chambres et une bâtisse à un étage dans le fond contenant deux chambres, cout house, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, H. A. Mahee, avocats.
8 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage,

Nos 1926-1928 rue Villeré.

Succession de Oscar Estopinal et de Philomène Bolis, son épouse.

No 97,483 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double substantiel en bois à un étage, Nos 1926-1928 rue Villeré, contenant 4 chambres, cabinet cuisine, hangar etc., sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Urquhart, Touro et Burbon, désigné comme lot No 14 de l'ilet 509 sur le rôle d'assessement de la Paroisse d'Orléans et par la lettre B sur un plan de D'Hémécourt, le 11 décembre 1850 déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 45 pieds 7 pouces de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans un voisinage bien peuplé ayant un bon service de chars, loué au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente et tous certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

Legier & Gleason, avocats
9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1232-1234 RUE BURDETTE.

Succession de Mme Mary Woodson.

No 97,243—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le joli cottage en bois double à un étage, Nos 1232-1234 rue Burdette, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Fern, Burdette, Oak et Plum, ledit lot est désigné par le No 9 en mesure d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire le 24ème janvier 1871, 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et en composé du tout du lot 9, et 30 pieds du fond du lot 11, ainsi d'après un plan dressé par E. C. Brewer, voyer daté du 25 septembre 1909, annexé à un acte de vente passé pardevant J. F. Meunier, notaire, le 29 janvier 1910, acquis par Mary Edwards épouse de William Woodson, par jugement de la Cour Civile de District dans l'affaire de la Succession de Richard Edwards et son épouse. Enregistré, livre des transferts 229, folio 297. La rue Plum est asphaltée, pour des lignes de chars et dans une section qui démontre des améliorations rapides.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 1014-1016 RUE AUSTERLITZ

SUCCESSION DE Mme MATHILDE DONBADIEU, VEUVE DE THEODORE GUIDRY.

No 97,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1014-1016 rue Austerlitz, retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer avec galerie sur le devant. Le terrain est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Camp et Chestnut, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ledit lot est désigné par la lettre X, sur un devis dressé par W. J. Warren, ingénieur civil, daté du 4 juillet 1903 d'après lequel il commence à une distance de 145 pieds de l'encoignure des rues Camp et Austerlitz et mesurant, en mesure américaine, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Dans un voisinage tranquille, près des Usines de chars, églises, écoles et marchés.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
25 juin—25—juil 2 9 16 23 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Paul Delmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,926—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph A. Bart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo J. Unterainer, avocat.
16 juil—16 22 27

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 juillet 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Por er Parker, juge de la Division D, maintenant en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois, élevé de terre No 738 avenue Louisiana, sur du "concrete" et briques, contenant galeries, 8 chambres bien tapissées, ayant large chemin sur le côté pour voiture sur un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Deachaine, Chippewa et Annonciation, désigné par le numéro 19, lequel dit lot mesure 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour passer l'acte de vente de la propriété. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente devant passer F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Kernan & Dart, avocats.
9 juil—9 16 23 30—août 6 10

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Joli Lot de Terre, Rue Claiborne, entre Joséphine et Melpomène, ilet Derbigny.

Dans l'affaire de Rosell McWilliams vs Edri Tiers de Minnie Harwood Renach.

No 97,158 Cour Civile de District, Division A

EN vertu d'un ordre rendu le 23 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 20 juin 1911 par l'Hon. Geo. H. Théard, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 1er août 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 416 sur le rôle d'assessement, lequel est borné par les rues Claiborne, Joséphine, Derbigny et Melpomène, et mesurant plus ou moins 139 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de 261 pieds 11 pouces s'étendant vers la rue Derbigny sur laquelle il a une façade de 44 pieds 11 pouces avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine de 261 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1911, et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant W. F. Brewer, et faire un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH Encanteur,
National Realty Co. Ltd.
Ansley & Ansley, avocats.
2 juil—2 9 16 23 30—août 1

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division B — No 95,208

Succession de Mme Felicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais.

EN vertu d'un jugement et ordre de Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 95,208 dans l'affaire intitulée Succession de Mme Felicie Oubre veuve de Raphael Beauvais, le ordre daté et signé le 17 juillet 1911 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, offrira en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 24 août 1911 la propriété ci-après décrite en l'inventaire enregistré ci-après, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, dans l'ilet No 39, borné par les rues Constantinople, Marengo Chestnut et Coliseé, désigné comme lots 18 et partie de 17 sur un devis marqué A, annexé à un acte passé pardevant J. D. Augustin, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1869, le lot 18 mesurant 32 pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et partie du lot 17 mesurant dix huit pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les lots sont contigus et le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Constantinople.

2. Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus désignée par la lettre B composé des parties des lots 16 et 17, sur un devis de D. E. Seghers, le 25 septembre 1895, annexé à un acte passé pardevant W. R. Ker, le 18 septembre 1903 commençant cinquante pieds de l'encoignure des rues Constantinople et Chestnut et mesurant trente pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1911, et les actes de vente s'il y en a pardevant Philip Gensler Jr notaire aux frais des acquéreurs incluant tous certificats, les acquéreurs devant déposer 10 pour cent (ne portant pas intérêt) au moment de l'adjudication avec

Onorato

Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier

Merrick, Lewis Gensler et Shwartz, avocats.
23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

No 96,793—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division B.

Succession de Emiliano Martinez.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire intitulée Succession de Emiliano Martinez, Dossier No 96,793, ledit ordre daté et signé du 10 juillet 1911 et adressé à Joseph L. Onorato, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 3 août 1911, les propriétés connues ci-après:

(1) 162 et 164 rue Pélican. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 3, (autrefois No 13), borné par les rues Pélican, Delaronde, Bonny et Fowder, désigné par la lettre B, sur devis dressé par Edgar Pilié, voyer, annexé à un partage par Charles T. Soniat, notaire, le 1er mars 1905, ledit devis étant daté du 20 janvier 1905, ledit lot mesurant 32' 10" 3" de face à la rue Pélican sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot commençant à une distance de 31' 1" de l'encoignure des rues Pélican et Bonny.

(2) 426 et 428 rue Le Boeuf—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 74, borné par les rues Le Boeuf, Alexis et Eliza, et la ligne de la propriété de A. Robelot, ledit lot est désigné par le No 1, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 31 janvier 1905, annexé à un partage, par devant Charles T. Soniat, notaire, daté du 1er mars 1905 et mesurant 32' de face à la rue Le Boeuf sur 153' 9" de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commençant à une distance de 157' 8" de l'encoignure des rues Le Boeuf et Eliza.

(3) 438 et 440 rue Le Boeuf—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 74, borné par les rues Le Boeuf, Alex Eliza et la ligne de la propriété de A. Robelot ledit lot est désigné par le No 4 sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 31 janvier 1905, annexé à un partage pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté du 1er mars 1905 et mesurant 32' de face à la rue Le Boeuf, sur 153' 9" de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commençant à une distance de 61' 8" de l'encoignure des rues Le Boeuf et Eliza.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en parcelles égales, représentée par billets en sommes convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte de vente jusqu'au payement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. Les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et transférer la police au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer les paiements des billets, et toutes les clauses usuelles en l'acte de vente les acquéreurs devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et de payer 10 0[0 (sans intérêt) sur accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication. La vente sujette aux baux existant et les acquéreurs ne devra recevoir les loyers que et à partir du passage des actes de vente et du paiement des prix. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

GARLAND WOLFE, Encanteur.
824 rue Commune.
MM. Zengel, Thomas, Suthon et Lemmis, avocats.
2 juil 2 9 16 23—août 3

Succession de Thomas J. Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,613—Division A — Attendu que Maurice Pucheloup a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Nolan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. A. Middleton, avocat.
21 juil—21 25 30

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur Améliorée et Vacantes du Sixième District.

Cottage Double, Nos 2639-2641 Place Belmont,

Coin Magnolia

Cottage Double tout Neuf, Nos 2635-2637 Place Belmont,

Connexion Sanitaire.

Cottage Simple, coin Magnolia et Hamonie,

Devant être Vendu en Bloc

Terrain Extra Grand pour Batir rue Magnolia,

Coin de la Place Belmont

Deux Actions du Stock de la Constructors and Dealers Exchange,

Valeur au Pair de $100.

Succession de John W. Gonondona

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 97,060

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 28 juin 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No un ou 361, borné par l'avenue Louisiana, les rues Harmony, Sud Robertson et Magnolia et la Place Belmont, s'étendant à travers dudit ilet de la rue S. Robertson à la rue Magnolia d'après un devis privé annexé à un acte passé pardevant A. Guilbault, le 10 juillet 1909, la dite portion de terre mesurant (60) pieds de face à la Place Belmont sur une première profondeur et façade à la rue Magnolia de quatre-vingt-douze (92') pieds deux (2") pouces et trois (3") lignes, de là se rétrécissant sur une ligne s'étendant vers la rue Sud Robertson et parallèle à la rue Harmony cinq (5') pieds, de là sur une deuxième profondeur et façade à la rue Magnolia, de trente (13') pieds, de là une façade à la rue Harmony de cinquante-cinq (55') pieds, quatre (4") pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent huit (108') pieds, un (1") pouce et six (6") lignes, et étant composés du tout des lots Nos 35 et 36 et une petite étendue dans le fond et façade à la rue Harmony, le tout comme il est démontré sur un plan dressé par Frank H. Waddell, E. C., daté du 3 juin 1907 et annexé à un acte passé pardevant A. Guilbault, notaire, le 10 juillet 1909.

Les améliorations comprennent les cottages doubles 2635-2637 et 2639-2641 Place Belmont et cottage simple, coin des rues Magnolia et Harmony.

2. Trois certaines lots de terre, bâtisses, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 15, 16 et 17 de cette partie de subdivision "un", bornés par la place Belmont, l'avenue Louisiana, les rues Magnolia et Sud Robertson, sur un plan dressé par Frank H. Waddell, ingénieur civil, daté du 3 juin 1907, un exempla